



## Cartes de transports scolaires 2021/2022

Le transport scolaire est organisé par le Grand Besançon Métropole. Le coût financier du transport est pris en charge par la communauté de communes et donc gratuit pour les familles !

Dans notre école intercommunale, le secrétariat du Sivos réalise toutes les inscriptions des enfants pour le transport avec accord de la directrice de l'école, en fonction de la répartition des enfants dans les 3 sites.

En septembre, les familles doivent aller au secrétariat de mairie de leur lieu d'habitation chercher la carte de leur enfant contre une signature.

Les cartes de transports scolaires sont nominatives, pour chaque enfant avec sa photo collée dessus.



**Bonne rentrée à tous !**